

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 08 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

**Excusés** :

**Avaient donné procuration** :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT  
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

**Assistaient à la séance** : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**N° 20**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

Convention de mise à disposition d'un terrain à ENEDIS dans le cadre de la restructuration de réseau électrique Haute Tension
---

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

**ADMINISTRATION GENERALE**

Convention de mise à disposition d'un terrain à ENEDIS dans le cadre de la restructuration de réseau électrique Haute Tension

*Préambule*

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de la commune de SAINGHIN-EN-WEPPEES, il est nécessaire pour la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, de procéder à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique de type PAC4UF et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Pour permettre cette installation, la commune de SAINGHIN-EN-WEPPEES, doit concéder à ENEDIS, à titre de droit réel, au profit de la distribution publique d'électricité, le droit d'occuper un terrain dont elle est propriétaire situé 25 rue du 11 novembre et faisant partie de l'unité foncière cadastrée AC0294 d'une superficie totale de 14 881 m<sup>2</sup>.

En contrepartie des droits d'occupation qui lui sont concédés, ENEDIS devra verser à la commune de SAINGHIN-EN-WEPPEES une indemnité unique et forfaitaire de 250 Euros.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de conclure sur la susdite parcelle une convention d'occupation qui prendra effet à compter de sa signature et pour la durée de l'ouvrage dont il est question.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE à LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (23 voix pour et 6 abstentions),**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et tous les documents en lien avec cette restructuration de réseau

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Matthieu CORBILLON